



LA VOLONTE DE REUSSIR

NOUS,
Michel CARREAU
Maire de la Ville de TERNIER

Ref : DA/MAD
2021.046

Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle du **24 Novembre 1967** sur la signalisation routière,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers du boulevard Gambetta, au niveau des 2 ponts SNCF à Tergnier, durant les travaux, réalisés par la société S2R - ZI de la Bergaderie - 01370 SAINT ETIENNE DU BOIS.

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TERNIER

ARRETONS

ARTICLE 1 :

La circulation des véhicules de toute nature sera alternée avec une limitation de la vitesse à 30 Km/Heure. Celle-ci sera réglée par la mise en place de panneaux K10

Du lundi 17 mai au mardi 18 mai 2021
de 7 h 00 à 18 h 00

.../...

Hôtel de Ville

1 Place Paul Doumer - BP 106 - 02700 TERNIER - Tél. : 03 23 57 11 27 - Fax : 03 23 57 65 95

Courriel : mairie@ville-tergnier.fr - Site internet : www.ville-tergnier.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire de Tergnier

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par la société S2R de Saint-Etienne du Bois.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de TERGNIER, Monsieur le Directeur de la société S2R de Saint-Etienne du Bois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour expédition certifiée conforme
Tergnier, le 19 avril 2021
Le Maire
Michel CARREAU

Tergnier, le lundi 19 avril 2021

Le Maire,

Michel CARREAU



Copie sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de Tergnier,
- Monsieur le Directeur de la société S2R de Saint-Etienne du Bois
- Monsieur le Commandant des Pompiers de Tergnier,
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère,
- Monsieur le responsable des TACT,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise SEPUR,